

Paul Aron, Alain Viala, *L'Enseignement littéraire* (Que sais-je ?, 2005, 128 p., 8 €).

Comme dans une bonne vieille dissertation, le sujet est traité en trois parties : Enjeux – Eléments d'histoire – Démarches. La première s'efforce de cerner le thème en définissant la matière (qu'est-ce que la littérature ? qu'est-ce que le français ?) et le cadre de son enseignement : système scolaire et universitaire, formation des professeurs, institutions. Cette partie souligne les difficultés à obtenir l'harmonisation européenne souhaitée par la déclaration dite de Bologne, adoptée le 19 juin 1999 et qui prône « l'introduction d'un système de titres et d'organisation des études lisible et comparable partout en Europe ». Le volet historique, malgré le côté ramassé imposé par le format de la collection, semble assez complet. On y voit la difficulté à se détacher, à partir du XVII^{ème} siècle, de la formation purement latine (le *Ratio Studiorum* des Jésuites) pour arriver à un enseignement français rendu nécessaire par l'évolution de la société, détachement permis par la création de l'agrégation (1766), les premiers *Cours* de littérature (Batteux, La Harpe), les différentes lois scolaires (Victor Duruy, Jules Ferry). En ce qui concerne les apprentissages, on aboutit, après avoir privilégié la langue et la rhétorique, à l'apogée de l'explication de texte comme pilier des études littéraires, notamment sous l'influence de Lanson. La dernière partie parle de crise, d'éclatement de la discipline, de réorientation des programmes. C'est qu'il est temps de passer aux démarches, aux propositions. On devine alors la patte d'Alain Viala qui fut, on s'en souvient, président de la commission chargée, de 1992 à 2002, de réformer les programmes d'enseignement du français aujourd'hui appliqués. La tonalité de cette partie est d'ailleurs très injonctive et on ne s'y embarrasse pas du conditionnel : « on insistera notamment sur... », « il est nécessaire à chaque niveau de... », « il n'est pas pertinent de... », « l'enseignement littéraire peut et doit prendre pour enjeu... » et ainsi de suite. Les propositions qui sont faites prolongent logiquement les programmes tels qu'ils existent aujourd'hui. On n'imaginait pas Alain Viala renier les travaux de sa commission et renoncer à son goût pour la nomenclature, les genres, les registres, les formes de discours. Plutôt que de souligner la spécificité du français, on préfère affirmer que « les besoins du présent conduisent à envisager le littéraire dans un souci généraliste, ce qui est le principe même de la constitution d'une culture générale ». On pourra compléter avec profit cette lecture avec celle du numéro 135 de la revue *Le Débat* (juillet-août 2005) intitulée « Comment enseigner le français » et prendre connaissance des avis, pas toujours très tendres, donnés sur ces nouveaux programmes par un certain nombre d'utilisateurs, de chercheurs et d'écrivains.